

1. Du nouveau pour votre REER autogéré
2. Obligations de sociétés : quelques notions élémentaires
3. La diversification internationale, une mesure de sécurité
Protection de la confidentialité
4. Trouvailles Web – Effectuer des recherches



MANCHETTE

Du nouveau pour votre REER autogéré

Gail Vaz-Oxlade

En matière de placements REER, il semble préférable à la plupart des gens de ne pas s'aventurer en territoire inconnu. CPG et obligations d'épargne du Canada (OÉC), fonds d'investissement et placements en actions : les Canadiens aiment les produits qu'ils connaissent bien. Nous, les Canadiens, nous en tenons aux placements qui ont fait leurs preuves, ce qui nous aide à éviter les mauvaises surprises. Cependant, sortir des sentiers battus permet non seulement de diversifier son portefeuille, mais également d'augmenter le potentiel de rendement.

La liste des placements admissibles à un REER est plus longue que ce qu'on pense généralement, et les règles qui régissent la composition du portefeuille sont bien particulières. Vous connaissez, bien sûr, les espèces, mais saviez-vous que seules les espèces canadiennes sont admissibles? Nous connaissons tous aussi les OÉC. Mais peut-être ne saviez-vous pas que toutes les créances du gouvernement, obligations, débetures, billets et titres hypothécaires, émises par une municipalité, par les gouvernements provinciaux ou fédéral ou par les sociétés d'État sont admissibles à un REER, même si elles sont émises en devise étrangère. Les épargnants peuvent aussi investir dans les titres de créance des gouvernements étrangers, à condition que le placement choisi possède bien une cote élevée de solvabilité au moment où vous l'intégrez à votre portefeuille.

Vous pouvez avoir dans votre REER à la fois des actions ordinaires et des titres de créance de sociétés aussi longtemps que le titre est coté à une bourse prescrite. En voici la liste :

- Au Canada : la CDN (auparavant la Bourse de l'Alberta et la Bourse de Vancouver), et la Bourse de Toronto.
- Aux États-Unis : l'American Stock Exchange et les Bourses de Boston, Chicago, Cincinnati, Détroit, du

Midwest, de National, New York, Pacific, Pittsburgh, Salt Lake, Philadelphia-Baltimore-Washington et Spokane ainsi que le NASDAQ.

- En Europe : les Bourses d'Amsterdam, de Bruxelles, Francfort, Londres, Madrid, Milan, Paris et Zurich.
- Ailleurs dans le monde : les Bourses d'Australie, de Hong Kong, du Mexique, de Nouvelle-Zélande et de Singapour.

Assurez-vous que les titres que vous détenez sont bien cotés à une bourse prescrite. L'Agence canadienne des douanes et du revenu (l'ACDR) a publié récemment une interprétation technique confirmant que les actions cotées dans le Over-the-Counter Bulletin Board du Nasdaq ne sont généralement pas admissibles à un REER. Les particuliers ayant investi dans des actions cotées dans le Over-the-Counter Bulletin Board du NASDAQ (les Pink Sheets ou les Yellow Sheets, exploités par Pink Sheets, LLC) ont jusqu'au 31 décembre 2001 pour s'en départir sans pénalité.

Vous pouvez détenir des options dans votre REER autogéré, à condition de vous en tenir à un certain type : les options d'achat couvertes sont admissibles, les options de vente ne le sont pas. Les droits et bons de souscription sont également possibles. Un placement dans un fonds de travailleurs n'aura pas seulement pour effet de vous donner une exposition à une catégorie d'actif distincte, il vous permettra d'augmenter le plafond de placements dans des biens étrangers de 30 % à trois fois le montant de votre placement dans une petite entreprise.

Même si vous ne pouvez détenir d'espèces étrangères dans votre REER, même pas en dollars US, et que l'or ou les autres métaux précieux ne sont pas admis, plusieurs fonds investissant dans ces valeurs sont admissibles au REER. Vous ne pourrez pas détenir de biens immobiliers, dans votre portefeuille,



mais vous pouvez placer l'argent de votre REER dans un prêt hypothécaire. De plus, un fonds du marché monétaire américain composé de placements canadiens libellés en dollars US pourrait vous offrir la protection que vous recherchez contre les fluctuations éventuelles des devises.

Si vous intégrez un placement non admissible à votre REER, la juste valeur marchande du placement sera ajoutée à votre revenu de l'année d'imposition où vous avez intégré ce placement dans votre portefeuille. Et si vous attendez à la fin de l'année pour le faire, l'ACDR vous soumettra à une pénalité de 1 % de la juste valeur marchande des placements non admissibles que vous détenez à la fin de chaque mois. Si vous liquidez des placements non admissibles, non seulement vous éviterez de payer cette pénalité mensuelle, mais vous pourrez également déduire un placement que vous aviez antérieurement inclus dans votre revenu.

Gail Vaz-Oxlade est l'auteure de Dead Cat Bounce: The Skinny on E-vesting. Vous pouvez visiter son site Web au www.gvomoney.com



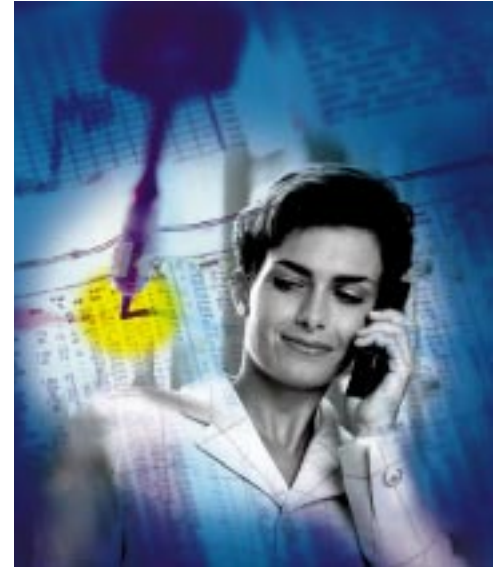
Obligations de sociétés : quelques notions élémentaires

Le marché obligataire canadien a beaucoup changé au cours des dix dernières années. Autrefois le fief des gouvernements canadiens, le marché laisse aujourd'hui une plus grande place au secteur privé. Quelles sont les raisons d'un tel changement? Il y a eu, d'une part, la nécessité d'une plus grande responsabilité financière. Désireux d'équilibrer leur budget, tous les paliers de gouvernement ont dû réduire leur endettement et par conséquent recourir dans une moindre mesure au financement provenant de l'émission d'obligations. L'autre explication tient de la popularité du marché obligataire auprès des entreprises, qui l'ont préféré au marché boursier et à d'autres marchés plus traditionnels pour combler leurs besoins en capitaux. Le résultat : les obligations émises par les sociétés comptent aujourd'hui pour plus de 25 % de toutes les obligations en circulation au Canada.

Aux yeux des investisseurs, le principal attrait des obligations de sociétés a toujours été leur taux de rendement supérieur par rapport à celui des obligations d'État assorties de la même échéance. C'est

d'ailleurs cet écart de rendement qui vient compenser le risque accru que l'investisseur doit assumer en souscrivant les obligations émises par une société. Les variations de taux des obligations de sociétés résultent de l'évolution, réelle ou perçue, des perspectives de leurs émetteurs.

Toute personne désireuse d'investir dans les obligations d'une société particulière devrait d'abord connaître la cote et les commentaires émis à l'endroit de cette dernière par les agences d'évaluation du crédit des entreprises émettrices. Ces agences, dont la Société canadienne d'évaluation du crédit et le *Dominion Bond Rating Service* font partie, évaluent la situation financière des sociétés qui empruntent sur le marché des titres de créance et attribuent une cote en fonction de la vigueur du bilan de la société émettrice et des sûretés garantissant le paiement des obligations. Plus la cote est élevée, plus la société en question est susceptible de pouvoir payer sa dette de façon ponctuelle jusqu'à l'échéance de l'obligation. Cette cote influera également sur le taux de rendement réel de l'obligation et la facilité avec laquelle



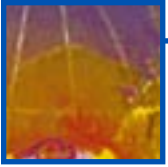
elle pourra être négociée. On considère que les sociétés dont l'obligation est assortie de la cote « BBB » ou d'une cote plus élevée ont un degré élevé de solvabilité.

La multiplication des émissions d'obligations de sociétés a eu non seulement pour effet d'accroître le nombre d'émetteurs mais aussi de diversifier les types d'obligations émises. C'est pourquoi il est d'autant plus important que l'investisseur soit informé des clauses du contrat obligataire qui expose ses droits à titre de détenteur et les obligations de la société émettrice. Il arrive souvent, en effet, que les obligations émises par une société soient assorties de ce qu'on appelle une « clause de remboursement anticipé » ou une « clause de rachat », laquelle permet à l'émetteur de rembourser une partie ou la totalité des obligations émises avant leur échéance. Ainsi, l'émetteur peut retirer les obligations lorsque les taux d'intérêt diminuent et en émettre de nouvelles au taux réduit. Cela étant dit, ces obligations peuvent être assorties d'une prime visant à compenser le risque qu'elles soient remboursées avant échéance.

Pour connaître les prix et la disponibilité des obligations ou pour accéder aux sites d'agences d'évaluation du crédit, consultez notre site Web (www.bmolignedaction.com) ou communiquez avec un spécialiste en titres à revenu fixe du bureau BMO Ligne d'action de votre région.

Types d'obligations remboursables par anticipation

<p>Obligations à taux fixe/taux flottant</p>	<p>Ces obligations remboursables par anticipation sont généralement émises par des banques et des institutions financières. Leur taux est fixé pour une période donnée et, si elles ne sont toujours pas remboursées à la fin de cette période, leur taux devient flottant. Le taux offert correspond généralement au taux des acceptations bancaires de 90 jours. Étant donné que les banques, et les autres émetteurs peuvent emprunter au taux des acceptations bancaires, il est presque certain qu'ils remboursent habituellement les obligations en question dès que leur taux devient flottant.</p>
<p>Obligations rachetables par l'émetteur dans des circonstances particulières</p>	<p>L'émetteur qui émet ce type de fonds peut la rembourser par anticipation dans certaines circonstances extraordinaires, comme, par exemple, lorsque l'entreprise est sur le point d'être vendue. Le cas échéant, le remboursement correspond au montant le plus élevé entre la valeur nominale de l'obligation et le prix d'une obligation de référence émise par le gouvernement du Canada, majoré d'un écart de taux déterminé.</p>
<p>Fonds d'amortissement</p>	<p>L'émission de ce type de fonds permet à l'émetteur d'en rembourser une certaine portion chaque année. Les parts de fonds à rembourser sont choisies au hasard et peuvent être remboursées à leur valeur nominale majorée d'une prime.</p>



NOTIONS DE BASE

La diversification internationale, une mesure de sécurité

Richard Webb, Levi Folk et Peter Diplaros

Depuis un an, le marché des actions canadiennes a procuré de grandes satisfactions aux investisseurs. L'indice de la Bourse de Toronto était le plus performant au monde jusqu'à la fin octobre où, alourdi par sa forte pondération en actions de Nortel, il a chuté en deçà de la barre des 10 000. Un tel plongeon devrait rappeler aux Canadiens la nécessité de diversifier leurs placements à l'échelle internationale.

Examinons les faits. Bien que les actions canadiennes soient actuellement très prisées, en 1998, elles n'en menaient pas très large. Les chiffres sont éloquentes : cette année-là, les fonds d'actions américaines ont gagné 25 %, et les fonds d'actions européennes, 30 % tandis que les fonds d'actions canadiennes ont perdu 2 %. Les résultats à long terme sont tout aussi éloquentes : les fonds américains, européens et mondiaux ont toujours devancé les fonds d'actions canadiennes à forte capitalisation au cours des dix dernières années.

Il existe, par ailleurs, une autre raison importante d'adopter une perspective mondiale. Les Canadiens détiennent la majeure partie de leur avoir net (y compris leur maison, leur actif, leur salaire et leur épargne-retraite) au Canada et en dollars canadiens. Or, à l'échelle mondiale, le

Canada ne représente que 3 % de l'activité économique. Les investisseurs ont donc intérêt à répartir le risque auquel ils sont soumis et à tenter d'accroître le rendement de leurs placements par le biais de la diversification internationale.

Instruments de diversification par excellence, les fonds d'investissement présentent aujourd'hui un potentiel de rendement encore plus intéressant que par le passé. Des centaines de nouveaux fonds à contenu étranger admissibles aux REER ont fait leur apparition sur le marché depuis cinq ans. Dans cette catégorie, les « fonds clones », calqués sur les fonds les plus performants administrés par des gestionnaires renommés, peuvent sensiblement amplifier les rendements d'un portefeuille. Ils permettent en outre de contourner le plafond de contenu étranger dans un REER. Cette marge, récemment augmentée à 25 % du portefeuille, reste insuffisante pour certains investisseurs. Les fonds clones admissibles aux REER leur procurent un moyen d'atteindre leurs



objectifs de diversification sans avoir à payer la pénalité fiscale liée au dépassement du plafond, qui est de 1 % par mois du montant excédentaire.

En conclusion, la diversification mondiale peut contribuer à protéger les placements en réduisant le facteur de risque d'un portefeuille et en permettant aux investisseurs d'acquérir des titres offrant un meilleur potentiel de rendement. En outre, puisque les investisseurs canadiens misent déjà largement sur le Canada par le biais de leur actif, de leur revenu et de leur épargne, ils gagneraient à s'aventurer au-delà de leurs frontières.

Les auteurs de cet article sont conseillers en placement au sein d'Investment.com.



BUREAU DU RÉDACTEUR

Protection de la confidentialité

Vous avez peut-être suivi dans les médias les débats récents au sujet de la confidentialité des renseignements personnels. À compter de janvier 2001, toutes les institutions régies par le gouvernement fédéral devront appliquer la nouvelle Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques.

À titre d'institution régie par le gouvernement fédéral, la Banque de Montréal appliquera la loi à compter de janvier 2001, bien qu'elle ait déjà adopté depuis plusieurs années son propre code de confidentialité. La loi exige l'application de directives strictes concernant la demande, l'utilisation, la consignation, l'échange et la protection des renseignements personnels des clients.

BMO Ligne d'action Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal, régie par les lois provinciales, qui s'est toujours conformée aux consignes de confidentialité énoncées par les organismes de réglementation des valeurs mobilières. Nous avons toutefois l'intention de nous doter d'un code de confidentialité amélioré au cours de l'année prochaine.



TROUVAILLES WEB

Effectuer des recherches

Guide des indispensables de la recherche sur Internet

Les informations diffusées sur le Web augmentent à une telle vitesse qu'il devient de plus en plus difficile, pour les investisseurs indépendants, de séparer le bon grain de l'ivraie. Pour vous aider à adopter une approche stratégique et sélective dans vos recherches sur Internet, BMO Ligne d'action a compilé quelques liens utiles qui, nous le pensons, pourront vous aider à prendre des décisions éclairées en matière de placement.

Si vous souhaitez mener une recherche sur des entreprises canadiennes, voici par où commencer :

<http://www.sedar.com>

Le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) est le site où les sociétés déposent électroniquement l'information reliée à la réglementation des valeurs mobilières. On peut également accéder aux dossiers publics.

<http://canoe.ca/MoneyGrowth/microportal.html>

Destiné au départ à donner aux investisseurs des renseignements détaillés sur les fonds communs de placement, ce site présente maintenant des informations financières, des commentaires sur le marché ainsi que les nouvelles financières et économiques parues dans la presse canadienne et internationale. La rubrique des liens utiles donne par ailleurs accès à quelque 300 sites Internet reliés au domaine.

http://strategis.ic.gc.ca/sc_ecnmy/frndoc/homepage.html

Strategis, le site mis en place par Industrie Canada, présente toutes les informations relatives au monde des affaires au Canada et contient notamment des répertoires

d'entreprises, des informations sur le commerce et les investissements ainsi que des analyses économiques et statistiques.

<http://profiles.wisi.com/profiles/Canada.htm>

(en anglais seulement). Ce site est géré par Wright Investors et donne des détails sur le profil de toute une série de sociétés canadiennes et de quelques sociétés américaines

<http://wsrn.com/companyResearch.xpl>

(en anglais seulement). Ce site américain, en plus de fournir des informations sur les sociétés américaines, offre des fonctions de création de graphique pour les sociétés canadiennes.

<http://bay-street.com/CanEconCalendar.htm>

(en anglais seulement). On trouve sur ce site un examen des indicateurs économiques actuels ainsi que des résultats économiques classés par ordre chronologique.

<http://investdb.theglobeandmail.com> et

<http://www.globeinvestor.com>

(en anglais seulement). Ces deux sites sont exploités par le Globe & Mail. Le premier donne des informations boursières en bref et le deuxième, un aperçu d'ensemble des sociétés canadiennes.

Pour des recherches relatives au marché américain, vous pouvez consulter les sites suivants (en anglais seulement) :

<http://corporateinformation.com/uscorp.html>

Voici un bon point de départ pour recueillir des informations sur les sociétés américaines, mais également pour trouver des liens menant à une multitude d'autres sites.

<http://www.wallstreetcity.com>

Vous avez besoin de voir rapidement le tableau



des symboles boursiers? Allez sur ce site, vous y trouverez aussi des commentaires émanant des conseillers en placement les plus performants des États-Unis.

<http://www.bestcalls.com>

Ce site est classé n° 1 par Barron, l'éditeur du Wall Street Journal. Il contient des informations sur de récentes conférences téléphoniques des sociétés et des analystes.

http://broadcast.com/Business_and_Finance

Vous vous sentez isolé sur le marché? Vous pouvez participer à des conversations en ligne avec d'autres investisseurs indépendants.

<http://vcall.com/NASApp/VCall/Index?Accept=C>

Qu'il s'agisse de descriptions d'entreprises ou d'entrevues avec des dirigeants, ce site vous permet de savoir ce qui se passe dans de nombreuses sociétés américaines.

La liste de ces sites Internet n'est donnée qu'à titre d'information. BMO Ligne d'action n'appuie ni ne sanctionne d'aucune façon les points de vue des organismes ou des personnes à qui appartiennent ces sites ou qui les gèrent ou les exploitent.

Séminaires sur les fonds d'investissement de BMO Ligne d'action à venir.

VISITEZ NOTRE SITE WEB POUR EN SAVOIR PLUS.

Pour accéder à votre compte BMO Ligne d'action dans votre région, composez un des numéros suivants :

Montréal (514) 284-5400

London (519) 434-5400

Hamilton (905) 387-5200

Halifax (902) 453-5250

Toronto (416) 281-5400

Calgary (403) 266-5400

Regina (306) 352-5600

Winnipeg (204) 478-5400

Vancouver (604) 415-5400

Ottawa (613) 789-5300

Sans frais 1 888 776-6886

Internet www.bmolignedaction.com

^{MD} « BMO » et « Ligne d'action » sont des marques de commerce déposées de la Banque de Montréal utilisées sous licence.

^{MC} « Le médaillon contenant le M souligné » est une marque de commerce de la Banque de Montréal utilisée sous licence. BMO Ligne d'action Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal.

Les articles du présent bulletin constituent une source générale d'information et ne doivent pas être considérés comme des conseils personnels en matière d'investissement ou de planification fiscale. Nous avons fait de notre mieux pour que le contenu de bulletin soit exact au moment de la publication. Les points de vue exprimés et les renseignements fournis dans ces articles sont attribuables uniquement aux auteurs. Veuillez faire parvenir

vos commentaires et suggestions à la rédaction, BMO Ligne d'action, First Canadian Place, 100 King St. W., 54th Floor, Toronto (Ontario) M5X 1H3.



Membre du FCPE

29/12/00